



LA PRESSE CANADIENNE

Laïcité: Le gouvernement doit s'expliquer

Jocelyne Richer Il y a 36 minutes

(Vidéo par Radio-Canada)

QUÉBEC - Les jeunes Québécois pieux qui rêvent d'embrasser une carrière d'enseignant devraient songer déjà à se réorienter, s'ils tiennent à porter leurs signes religieux.

Ils doivent comprendre que dès que la loi 21 sera adoptée, vraisemblablement en juin, ils ne pourront pas décrocher un poste d'enseignant au primaire ou au secondaire dans le réseau public, à moins de renoncer à leurs signes religieux, a commenté en substance le premier ministre François Legault.

«Il y a d'autres emplois de disponibles», a noté le premier ministre, mercredi matin, lors d'une mêlée de presse.

M. Legault et le ministre responsable du dossier, Simon Jolin-Barrette, ont dû une fois de plus, mercredi, défendre et expliquer la teneur du controversé projet de loi 21, déposé jeudi dernier, alors que les partis

[Cliquez ici pour agrandir](#)

Laïcité : qui va appliquer les règles?



d'opposition ont multiplié les critiques et les questions sur sa portée, son application et le processus d'adoption.

Un bâillon, déjà?

Pressé de passer à autre chose, M. Legault n'a pas exclu la possibilité de recourir à la procédure exceptionnelle du bâillon, si nécessaire, pour forcer l'adoption de sa législation avant l'ajournement des travaux, le 14 juin, et ce, même si le projet de loi vient tout juste d'être déposé.



© Fournis par thecanadianpress.com

Son gouvernement va se prêter au jeu parlementaire jusqu'en juin, «puis, si on est capables de bien le faire, on n'aura pas besoin de bâillon», a dit le premier ministre en Chambre, persuadé que l'opposition libérale, de toute façon, ne changera pas d'idée, qu'on débâte du sujet «pendant deux mois ou deux ans».

L'opposition libérale s'oppose à l'idée d'interdire aux employés de l'État de porter des signes religieux.

Le député libéral Gaétan Barrette se dit persuadé que le gouvernement, qui paraît déterminé à adopter la législation à toute vapeur, prépare déjà son bâillon, une attitude «très peu démocratique» selon lui.

Mardi, le chef de l'opposition officielle, Pierre Arcand, avait dénoncé l'approche «bulldozer» du gouvernement dans ce dossier et le peu de temps disponible, environ cinq semaines, pour étudier le projet de loi. Mercredi, il est revenu à la charge pour qualifier de «cafouillage monstre» la sortie, la veille, de la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, qui a affirmé que la police pourrait intervenir

dans les commissions scolaires pour faire respecter la loi. Elle a corrigé le tir par la suite, mais le mal était fait.

«C'est de l'improvisation totale», a commenté le député libéral Gaétan Barrette, qui n'a pas hésité à traiter la ministre d'incompétente. Il a dit ne pas souhaiter voir de «police politique» sévir au Québec.

La députée libérale porte-parole dans ce dossier, Hélène David, a renchéri pour dire que le gouvernement, sur une question «aussi sensible, aussi épidermique», devait se présenter devant la population «ultra-préparé» sur les moyens privilégiés pour appliquer la loi et disposé à répondre «à toutes les questions possibles».

L'absence de sanctions associées au non-respect de la loi a fait tiquer pour sa part le chef péquiste par intérim, Pascal Bérubé, qui promet de soulever ce problème lors de l'étude détaillée du projet de loi.

Le ministre de l'Immigration, responsable du dossier, Simon Jolin-Barrette, a rappelé que «toutes les organisations qui sont visées par le projet de loi, les municipalités, les commissions scolaires, devront faire appliquer la loi». Même s'il a été pressé de questions, il n'a toujours pas voulu élaborer sur les conséquences auxquelles s'exposent les contrevenants.

En réponse en Chambre aux questions de la députée libérale Hélène David, qui s'inquiétait du fait que la loi ira jusqu'à interdire les signes religieux non visibles (portés sous les vêtements), le ministre s'est fait rassurant.

«Il est très clair que la personne chargée de l'application de la loi, la plus haute autorité administrative à l'intérieur de chaque organisation, ne demandera pas aux gens de se déboutonner pour vérifier s'ils portent des signes religieux ou non. Il s'agit d'une question de respect de la loi», a fait valoir le ministre, qui avait promis précédemment qu'il n'était pas question de procéder à des fouilles à nu.

Le projet de loi 21 vise à interdire à une longue liste de catégories d'employés de l'État de porter des signes religieux dans l'exercice de leurs fonctions, notamment les enseignants du primaire et du secondaire du secteur public et les directeurs d'écoles, les policiers, gardiens de prison et procureurs.

Publicité **SUJETS COMMANDITÉS**

La meilleure alarme maison

Voiture Chevrolet en vente au meilleur prix

Prix de Nissan Rogue neuve

AUTRES RECOMMANDATIONS